

CONSERVATOIRE



n° 2 du 22 février 2012
publié le 23 février 2012

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Acte	Référence	Intitulé
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 18 janvier 2012
Délibération	01 (22/02/12)	Approbation du compte administratif 2011
Délibération	02 (22/02/12)	Reprise du résultat de l'exercice 2011
Délibération	03 (22/02/12)	Approbation du budget primitif 2012
Délibération	04 (22/02/12)	Modification de la programmation artistique 2011 – 2012
Délibération	05(22/02/12)	Prise en charge de l'inscription au Conservatoire du Grand Avignon
Délibération	06(22/02/12)	Mise à disposition par l'APEC de Digne-les-Bains d'instruments de musique
Délibération	07(22/02/12)	Tableau des cadres d'emplois du Conservatoire

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l' Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 22 février 2012 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 février 2012, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Vice-Président, le Président étant empêché, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Claude FIAERT, Conseiller général qui a quitté la séance à 17 heures

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint des services du Conseil général
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance-Luberon-Verdon

Etaient absents excusés :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Délibération n° 01(22/02/12)

Objet : Budget Primitif 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 février 2012 concernant le budget primitif 2012 du Conservatoire à Rayonnement Départemental,

Entendu le rapport du Vice-Président présentant le budget primitif pour l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** la reprise de l'excédent cumulé de fonctionnement de 457 035,87 euros,
- **d'accepter** la reprise de l'excédent cumulé d'investissement de 29 470,72 euros,
- **d'approuver** que les montants des participations statutaires des deux collectivités – Communauté de Communes des Trois Vallées et Communauté de Communes Luberon Durance Verdon – soient identiques à l'année 2011 compte tenu du montant de l'excédent cumulé de fonctionnement ;
- **de voter** le budget primitif de l'exercice 2012 par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :
 - 2 705 559,93 euros pour la section de fonctionnement
 - 118 255,64 euros pour la section d'investissement
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

Délibération n° 02(22/02/12)

Objet : Approbation du compte administratif 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Vice-Président présente le compte administratif pour l'exercice 2011 de la manière suivante :

▪ **Pour la section de fonctionnement**

En recettes, le montant total s'élève à 2 193 962 euros.

En dépenses, le montant total s'élève à 2 322 411,96 euros.

Pour l'année 2011, on enregistre un déficit de 128 449,96 euros ramenant l'excédent cumulé global à 457 035,87 euros.

▪ **Pour la section d'investissement**

En recettes, le montant total s'élève à 31 123,58 euros.

En dépenses, le montant total s'élève à 61 753,23 euros.

Pour l'année 2011, on enregistre un déficit de 30 629,65 euros ramenant l'excédent cumulé global à 29 470,72 euros.

Entendu le rapport de présentation du Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le compte administratif pour l'exercice 2011 tel qu'indiqué dans le rapport de présentation :
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

Délibération n° 03(22/02/12)

Objet : **Affectation du résultat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Président rappelle au Comité syndical qu'il doit procéder à l'affectation des résultats du Compte administratif 2011 au Budget 2012.

Le Compte administratif 2011 laisse apparaître en **fonctionnement** un excédent de clôture de 457 035,87 euros et en **investissement** un excédent de clôture de 29 470,72 euros.

Le Vice-Président propose que l'excédent de clôture constaté en section de fonctionnement soit affecté comme suit :

- 407 035,87 euros en section de fonctionnement
- 79 470,72 euros en section d'investissement

ENTENDU le rapport du Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'affectation des résultats du Compte administratif 2011 au Budget 2012 dans les conditions présentées par le Président ;
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2012 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

Délibération n° 04(22/02/12)

Objet : **Modification de la programmation artistique 2011 - 2012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Vice-Président présentant les modifications suivantes à apporter dans la programmation artistique :

- ajout du conte du roseau pour une rémunération brute des deux intervenants estimée à 1 000 €
- remplacement de la master class de musique baroque par un stage de violon-orchestre pour un montant brut identique estimé à 500 euros ;
- ajout d'une master class de clarinette pour un montant brut estimé à 1 100 euros ;
- remplacement de la master class de basse continue par un stage de chant choral pour un montant brut estimé à 500 euros.

Ces modifications portent le coût global de la programmation artistique à 41 607,50 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** les modifications de la programmation artistique tel qu'indiqué ci-dessus et détaillé dans le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

- Programmation artistique pour l'année 2011 – 2012 présentée le 22 février 2012 -

Programmation	Dates	Lieu	Nature des dépenses	Coût estimatif
Stage danse trad.	6 septembre	Manosque	Cie Talon Pointe	565,00
Stages de jazz	Sur l'année	Manosque Digne-les-Bains	3 intervenants 18 interventions sur 9 mois	3 240,00
Rencontres de guitares	26 novembre	Manosque Jean le Bleu	enseignants	0
Master class jazz vocal	26 novembre	Digne-les-Bains René Char	Rémunération intervenante Défraiements pour 2 intervenants	425,00
Master class de chant et de basse continue	26 novembre		Rémunération de 2 intervenantes + défraiements	1 000,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	16/11 et 14/12 26/11/2011	Manosque Digne-les-Bains	Rémunération d'une intervenante	300,00
Bal musiques et danses traditionnelles	3 décembre	Manosque	Bal : rémunération AKSAK Défraiements et repas Location salles Osco Manosco SACEM 200,00	7 600,00 400,00 1 150,00 200,00
Stage musiques et danses trad. AKSAK	15 – 16 octobre	Manosque Digne-les-Bains	Stage : rémunération AKSAK	
Projet King Arthur Concert et répétition	21 janvier 2012	Théâtre Sainte-Tulle	Rémunération d'une violoniste + défraiements	250,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	11 – 12 février 2012	Antenne de Manosque	Rémunération d'un intervenant de « Temps danse and co »	427,50
Représentation OPUS	11 février	Manosque Eglise St-Sauveur	Prestation Repas Eglise Saint-Sauveur	4 000,00 200,00 100,00
Master class jazz	18 février	Digne-les-Bains René Char	Rémunération du trio jazz	800,00
Diffusion du Conte du roseau	Mars à juin	Digne-les-Bains	Rémunération de 2 intervenants Défraiements	1 000,00
Week-end musical Master class mus. chambre Master class de flûte Rencontre vents avec chef	9 mars 10 mars 11 mars	Manosque Jean le Bleu	Rémunération des intervenants Rémunération des intervenants Rémunération intervenant	1 500,00 1 500,00 1 000,00
Master class blues Partenariat R. Char	24 mars 25 mars	Digne-les-Bains René Char	Rémunération Keith B. Brown Rémunération Malted Milk	800,00 800,00
Master class de violon	Avril - mai	Digne-les-Bains	Rémunération intervenante Défraiements	500,00
King Arthur	17 mars	A définir	Stage de chant + défraiements Stage de chant choral + défraiements Accessoires, costumes, autres interventions Location de matériel	500,00 500,00 500,00 2 750,00
Création Prejlocaj	Sur l'année		Rémunération Défraiements	4 000,00

Interventions en milieu scolaire	A définir	A définir	Rémunération musiciens Défraiements SACEM	4 000,00
Master class clarinette	26-27-28 mai	Manosque	Rémunération Défraiements	1 100,00
Auditions Conservatoire			SACEM	500,00
TOTAL				41 607,50

Délibération n° 05(22/02/12)

Objet : Prise en charge de l'inscription au Conservatoire du Grand Avignon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Vice-Président présente l'inscription en cours de basson au Conservatoire du Grand Avignon du Directeur général. Il est rappelé qu'actuellement cette discipline instrumentale n'est pas enseignée au sein de l'établissement. Dès la rentrée prochaine, le Directeur général pourra proposer des cours de basson. La prise en charge des frais d'inscription par le Conservatoire s'élève à 400 euros.

ENTENDU le rapport du Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** la prise en charge de l'inscription de 400 euros de cours de basson au Conservatoire du Grand Avignon ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

Délibération n° 06(22/02/12)

Objet : Mise à disposition d'instruments par l'APEC de Digne-les-Bains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Vice-Président présente la nécessité de mise à disposition d'instruments de musique par l'APEC de Digne-les-Bains dans le cadre du parcours coordonné pour les élèves. Les instruments mis à disposition jusqu'au 30 juin 2012 sont les suivants :

- Violon VL19 « Stradivarius » depuis le 1^{er} décembre 2011 pour un montant mensuel de 6 € soit un coût de 42 euros ;
- Violon VL31 « Suzuki 200 » depuis le 1^{er} décembre 2011 pour un montant mensuel de 6 € soit un coût de 42 euros ;
- Flûte traversière FT 11 « Yamaha petites mains » depuis le 22 septembre 2011 pour un montant mensuel de 8 € soit un coût de 72 euros.

Le montant total à verser à l'APEC de Digne-les-Bains s'élève à **156 euros**.

ENTENDU le rapport du Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** le versement de 153 euros à l'APEC de Digne-les-Bains pour la mise à disposition de trois instruments de musique ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.

Délibération n° 07(22/02/12)

Objet : Adaptation du tableau des emplois du Conservatoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Vice-Président présente la nécessité de modifier le tableau des cadres d'emplois du Conservatoire afin de créer un poste d'accueil à 20 heures. Cette création fait suite au remplacement de l'agent d'accueil actuel qui est sur un poste à 28 heures et qui cessera son activité au sein de l'établissement à compter du 29 février 2012.

ENTENDU le rapport du Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** de modifier le tableau des cadres d'emplois par la création d'un poste d'agent d'accueil à 20 heures ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 22 février 2012.

P/ Le Président du Syndicat Mixte de Gestion
Le Vice-Président,

Pierre SUZOR.